

APPENDICE No 7

M. Stevens:

Q. Nous voulons des renseignements touchant tous les produits laitiers, les viandes et les œufs.—R. Je peux vous donner cela le premier lundi.

Q. En étudiant ces rapports pour les périodes qui nous intéressent avez-vous trouvé qu'une quantité excessive de produits laitiers et de viandes est détenue, de temps en temps, par les compagnies d'entrepôt frigorifique, est retenue, j'entends, du marché?—R. Cela dépend, naturellement, de ce que vous entendez par le terme "excessif".

Q. Vous n'avez pas de méthode d'instituer une enquête là-dessus par un homme compétent?—R. C'est le Dr McFall, dans notre bureau, qui s'occupe de cela. Notre bureau se compose de dix ou douze divisions dont la division du commerce Intérieur, est une et à cause de son travail dans cette division il a été choisi pour s'occuper tout spécialement de ces affaires en qualité de commissaire du coût de la vie. Pour déterminer si une quantité excessive de vivres est détenue dans les entrepôts frigorifiques il nous faut tenir compte de la relativité de cette quantité. Certaines quantités paraissent, à première vue, fort considérables, mais lorsqu'on les envisage du point de vue de la consommation quotidienne des articles en question elles ne sont pas très grosses. En général, mon impression est qu'à de rares exceptions près il n'y a jamais dans les entrepôts plus de vivres qu'il ne faudrait pour alimenter pendant une courte période les habitants du district où l'entrepôt est situé.

Q. Laissez-moi poser la question comme ceci à M. Coats: Il existe dans tout le pays l'idée que les exploiters des entrepôts frigorifiques entassent les vivres et influencent pernicieusement le marché. Le comité cherche à connaître la vérité là-dessus. Si la chose est vraie nous voulons le savoir. Si cette accusation est injuste alors il est de notre devoir de détruire cette impression chez le public. Cela n'a rien à voir aux prix.

Le PRÉSIDENT: Voici un exemple de ce sentiment qui existe chez la population: Un homme vient à vous et vous dit qu'à sa connaissance il y a 100 millions de livres de beurre emmagasinées à un certain endroit et que les propriétaires de ce beurre le détiennent dans le but d'en accaparer tout l'approvisionnement. Cela excite les ouvriers et les ménagères au point où le Gouvernement trouve nécessaire de savoir le court et le long de toute l'affaire. Si cette impression populaire est fondée nous voulons atteindre les coupables; si l'impression est fautive nous voulons établir sa fausseté.

Le TÉMOIN: Il faudrait alors une enquête sur des circonstances particulières à une époque particulière. Dans bien des cas l'utilisation des entrepôts frigorifiques a fait diminuer le prix des vivres. Prenez le flétan, par exemple. A une certaine époque lorsque les autres genres de poisson ne se vendaient pas cher le flétan était dispendieux à Toronto et à Ottawa, et aux autres endroits situés à l'intérieur, à cause des frais de transport avant l'inauguration des wagons-glacières. L'Est du pays ne pouvait pas se prévaloir des immenses ressources du Pacifique; mais dès que les chemins de fer ont commencé le service des wagons-glacières le prix du flétan est diminué de moitié. Il y a dix ou quinze ans lorsque les autres poissons se vendaient 10 ou 12 cents la livre, le flétan coûtait 25 ou 30 cents; mais aussitôt que l'approvisionnement du Pacifique nous est devenu accessible le prix du flétan est baissé jusqu'à ce qu'il soit devenu un des poissons les moins coûteux, d'un des plus chers qu'il était auparavant.

Le président:

Q. Si vous nous soumettez ces chiffres, les chiffres les plus récents que vous ayez touchant les quantités de vivres actuellement emmagasinés dans les entrepôts frigorifiques, le comité pourra, je crois, trouver un moyen de vérifier ces listes et découvrir

[M. R. H. Coats.]